

# BNP Paribas Fortis Funding (LU)

## émet de nouvelles obligations à 2 ans en TRY

FLASH  
INVEST

Mai 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



2 ans



Livre turque (TRY)  
Risque de change



Droit au remboursement  
à 100% de la valeur  
nominale par coupure  
(5.000 TRY) à l'échéance



Coupon annuel de 9%  
(brut en TRY)



Profil dynamique



Précompte mobilier  
de 21%

### Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Émission en livre turque (TRY), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en TRY vers l'EUR.
- ✓ Durée de 2 ans.
- ✓ Le capital investi (100,035% hors frais) est supérieur à 100% de la valeur nominale par coupure. Le droit au remboursement porte uniquement sur 100% de la valeur nominale par coupure.
- ✓ Coupon annuel de 9% (brut en TRY).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,16%, le rendement actuariel en TRY est de 8,346% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.

### La livre turque: plus volatile mais toujours intéressante

Avec 75 millions d'habitants et une démographie particulièrement favorable, la Turquie abrite un énorme marché domestique en plein essor. Grâce à une politique monétaire extrêmement souple, l'économie turque a enregistré une progression de pas moins de 8 % en 2011. Mais, d'un autre côté, l'inflation a complètement déraillé et la hausse escomptée des exportations ne s'est pas produite. C'est pourquoi la banque centrale turque tente à présent de soutenir sa devise en adoptant une politique active qui, elle l'espère, devrait soutenir mieux encore la croissance économique. Elle a notamment récemment abaissé son taux directeur. La volatilité de la TRY risque malgré tout de rester élevée encore un certain temps.

L'un des principaux risques d'un placement en TRY est indubitablement lié à l'important déficit de la balance courante, qui s'est creusé davantage suite à la flambée des prix du pétrole et à la dépendance énergétique de la Turquie. La forte hausse des importations n'y est pas non plus étrangère. En outre, la nature même du financement est devenue plus risquée au cours des derniers trimestres. Dans le contexte actuel, ces deux éléments pourraient peser sur la confiance des investisseurs étrangers et donc sur le cours de la TRY, particulièrement sensible aux fluctuations de l'aversion au risque.

Investir en TRY n'est donc pas sans risque mais elle reste une devise de diversification intéressante. Malgré les baisses de taux opérées en 2011, les coupons élevés des obligations en TRY restent attrayants. Le différentiel de taux avec l'euro est toujours important, une situation qui ne semble pas près de changer.

(Source : BNP Paribas Fortis)

### Évolution de la livre turque vis-à-vis de l'euro sur les 5 dernières années

Au 2 mai 2012, 1 EUR valait 2,3177 TRY.



Source: Bloomberg (données arrêtées au 02.05.2012).  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la livre turque.





## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus, et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque", ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Principaux risques de cette obligation

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- ➔ **Risque de change:** cet emprunt est émis en livre turque. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en TRY, qui converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- ➔ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ➔ **Risque de liquidité:** cette obligation en devise étrangère est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (5.000 TRY). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat-vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 3).
- ➔ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cette obligation en devise étrangère fluctue en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, toutes choses étant égales par ailleurs, le prix de l'obligation diminue. Inversement, le cours de l'obligation augmente si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce risque de fluctuation est plus important en début de vie de l'obligation et diminue à mesure que la date d'échéance approche. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale par coupure (5.000 TRY).

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (tel que défini en page 3 ci-après) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 4 mai (9 h) au 8 juin 2012 (16 h).**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

**Rating du garant:** A1 (*review for downgrade*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale par coupure: 5.000 TRY.
- Montant de l'émission: minimum 20 millions TRY et maximum 500 millions TRY. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS0775116287 - Série 769.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 13 juin 2012.

**Prix d'émission:** 101,16% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,125% (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

**Echéance:** 13 juin 2014, ce qui correspond à une durée de 2 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale par coupure (5.000 TRY) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 9% (brut en TRY).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 13 juin de chaque année et pour la première fois le 13 juin 2013.
- Sur base du prix d'émission de 101,16%, le rendement actuariel brut en TRY est de 8,346%.



Frais

## Commission supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,16%

Commission de placement unique de 1,125% de la valeur nominale des titres. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

## Frais

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation des obligations en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

**Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%.

En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si la cotisation supplémentaire a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités de choix entre les deux options ne sont pas encore entièrement définies.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB)** selon la nouvelle législation fiscale

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (avec un maximum de 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 17 juin 2011 et son Supplément daté du 6 janvier 2012, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datés du 3 mai 2012, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au n° 02 433 41 31 et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions). Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

## Mise à jour imminente de la documentation décrivant l'émetteur et le garant

Le Prospectus de Base daté du 17 juin 2011 et son Supplément daté du 6 janvier 2012 (le "Prospectus de Base Initial") seront tous deux remplacés par un nouveau prospectus de base (le "Nouveau Prospectus") aux alentours du 29 mai 2012. Autour de cette date, les investisseurs seront informés de ce remplacement par la publication d'une notice d'une part sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et d'autre part sur le site de la bourse luxembourgeoise [www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)

Lors de la publication du Nouveau Prospectus pendant la période d'offre et conformément à la décision de l'émetteur, un droit de retrait, courant dès la publication de ce Nouveau Prospectus, de 2 jours ouvrables sera proposé aux investisseurs ayant souscrit à ces obligations. Les termes et conditions applicables à ces obligations sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial.

Dans le cadre de la présente offre, le Nouveau Prospectus permettra de publier une mise à jour de la description de l'émetteur et du garant (y compris les facteurs de risques liés à ces 2 entités) et sera utilisé (en complément du Prospectus de Base Initial) pour demander la cotation des obligations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.